



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N° 12/2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 27

L'an deux mil vingt-six, le quinze janvier, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni sous
la présidence de Mme Laurence DUPONT, 1^{ère} Adjointe au Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 09 janvier 2026.

Etaient présents : Mme Laurence DUPONT – M. Jean-Louis ANTONY – Mme Aurélie FERNANDES – Mme Nadège BROSSEAUD – Mme Lucie PINTO – M. Halim YALCIN – Mme Florence PLUCHART – M. Yannick ALCACER – M. Emmanuel DENIS – Mme Julie FAITOUT – M. Eric AGBESSI – Mme Véronique CHARTIER – M. Daniel BAPTISTE – M. Joël DE AMORIM – M. Bruno DARCIILLON – Mme Christiane ZELUS – M. Alexis VALLENT – M. Nicolas BONJEAN – Mme Murielle VILLEDIEU – Mme Caroline GUIBOURT – M. Lionel GUADAGNO.

Etaient représentés :

M. Laurent THEVENOT par Mme Laurence DUPONT.
M. Jean-Baptiste BLEHAUT par Mme Aurélie FERNANDES.
M. Eric DERSIGNY par M. Halim YALCIN.
M. Julien PIEDPREMIER par M. Bruno DARCIILLON.
Mme Colette DESJOURS par Mme Murielle VILLEDIEU.
M. Christophe VIEIRA par M. Eric AGBESSI.

Mme Aurélie FERNANDES est désignée secrétaire de séance.

OBJET :

ÉDUCATION-ENFANCE-JEUNESSE

Convention Aroéven pour l'Espace Jeunes – Année 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

M. Emmanuel DENIS, Conseiller Municipal Délégué en charge de l'Éducation Jeunesse, rappelle à l'assemblée que depuis plusieurs années, la Commune de Volvic travaille en partenariat avec l'**Association Régionale des Œuvres Éducatives et de Vacances de l'Éducation Nationale (AROEVEN)** pour l'organisation et l'animation de « l'Espace jeunes », l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) extrascolaire à destination des collégiens âgés de 11 à 15 ans.

Cette convention, a pour objet de déterminer le cadre financier et matériel des ouvertures de l'Espace jeunes en 2026 (la première semaine de chaque période de petites vacances scolaires, sauf celles de Noël, ainsi que quatre semaines durant l'été) ainsi que l'organisation d'un mini-séjour.

Dans ce cadre, l'Aroéven assure, sur ces périodes, la direction de l'Espace Jeunes, prépare les animations, assure l'encadrement des enfants et gère la facturation aux familles.

La Commune gère, quant à elle, la communication aux familles ainsi que les inscriptions et les réservations, et elle s'assure également de la présence d'un agent communal animateur pour chaque période.

Dans ce cadre, le **Conseil Municipal**, M. Emmanuel DENIS entendu, et après en avoir délibéré, à l'**unanimité** :

- **APPROUVE** la convention de partenariat avec l'Aroéven, jointe à la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité à signer ladite convention,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité à effectuer toutes les démarches et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire
Reçu en sous-préfecture
le : 23.01.2026
Publié ou notifié
le : 26.01.2026

Le Maire,
M. Laurent THEVENOT



Fait et délibéré en Mairie de Volvic les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Mme Laurence DUPONT
Adjointe au Maire

